



# LE PETIT PIRIN

De Vouillé-les-Marais

FÉVRIER 2011 N° 93

## Le Mot du Maire

Il y a bientôt un an, Xynthia déferlait sur la Baie de l'Aiguillon. Charron, La Faute et l'Aiguillon sur Mer s'en souviendront à jamais. A cette occasion, les Sapeurs Pompiers ont œuvré, quelquefois au péril de leur vie, pour sauver des personnes en pleine nuit. Cela a été le cas de ceux de l'Aiguillon et de la Faute, notamment, mais aussi ceux du corps de Chaillé-les-Marais. Ces derniers sont intervenus dans les fermes et maisons du côté des marais de Champagné, Puyravault et Ste Radégonde des Noyers pour sortir des femmes, des hommes, des enfants mais aussi des animaux englués dans plus d'un mètre d'eau. Afin que soit reconnu leur mérite, l'Etat a décerné la « Fourragère » à l'ensemble des Corps de Vendée. Cette distinction, connue dans l'armée, est attribuée à tous ceux qui ont participé à un fait exceptionnel. Les Sapeurs Pompiers de Vendée, et notamment ceux de Chaillé-les-Marais ont vécu ces moments inoubliables et tragiques. A cet effet, une cérémonie a eu lieu ce mois-ci à la caserne de Chaillé-les-Marais, au cours de laquelle les maires du canton ont remis à chacune et à chacun cette « Fourragère » ; ils ont bien mérité cet honneur. Bravo et félicitations à nos sapeurs pompiers pour leur dévouement.

Jacky MOTHASIS

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DES 3 ET 13 DECEMBRE 2010

**Étaient présents** : MOTHASIS Jacky, PHELIPEAU Yveline, MARTINEAU Joseph, ANDRE Sandrine, LABOUREUX Mireille, MOUHE Jacky, VACHE Nicole, ANGIBAUD Daniel et PATARIN Nelly.

**Étaient absents** : CHEVREAU Rachel, BOUR Frédéric, ROUX Gérard, THITECA Laurent, GARREAU Dominique a donné pouvoir à PHELIPEAU Yveline, GOURSAUD Cécile a donné pouvoir à ANDRE Sandrine.

**MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU P.L.U.** : le conseil municipal autorise la mise en conformité avec le P.L.U. des règlements des lotissements en vue d'autoriser la pose de panneaux photovoltaïques.

### **ACHAT GUIRLANDES SAPIN DE NOËL** :

Le conseil municipal autorise l'achat de guirlandes destiné au sapin extérieur pour un montant de 718,23 TTC.

**Étaient présents** : MOTHASIS Jacky, PHELIPEAU Yveline, GOURSAUD Cécile, MARTINEAU Joseph, ANDRE Sandrine, BOUR Frédéric, LABOUREUX Mireille, GARREAU Dominique, MOUHE Jacky, VACHE Nicole, ANGIBAUD Daniel, PATARIN Nelly et THITECA Laurent.

**Étaient absents** : ROUX Gérard, CHEVREAU Rachel a donné pouvoir à GOURSAUD Cécile.

### **DEVIS SEDEP – TROTTOIRS EN BÉTON DÉSACTIVÉ**

Mr le Maire présente un devis de 1 950,00 € HT soit 2 332.20 € TTC, de la société SEDEP, concernant la création de trottoirs en béton désactivé, devant l'entrée de l' E.P.H.A.D. St Denis. Le devis comprend l'amenée et repli du matériel, la signalisation, la préparation du support, la fourniture et mise en place du béton désactivé.

### **SYDEV – RENFORCEMENT P1 BOURG—RUE DU PORT D'AISNE**

Le conseil municipal donne son accord sur le devis et autorise Mr le Maire à signer la convention avec le SYDEV. La facture d'un montant de 9499 Euros TTC sera imputée à l'opération 114, compte 2153.

### **ÉTUDE TECHNIQUE ET ÉCONOMIQUE D'UN RÉSEAU COLLECTIF DE CHAUFFAGE AU BOIS**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu du Conseil d'Administration de l'Association St Denis, un avis favorable concernant la poursuite de l'étude technique et économique d'un réseau collectif de chauffage au bois incluant l'EPHAD St Denis et désignant Mr GUILLET, Directeur comme interlocuteur avec la Mairie. Le montant de cette étude s'élève à 8 000 € HT, subventionné à 80 % par l'ADEME, soit un montant pour la commande de 1600 €. Le Conseil Municipal donne son accord pour la poursuite de l'étude technique et économique d'un réseau de chauffage au bois.

### **RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRÉSORERIE DEXIA**

Mr le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de renouvellement du crédit trésorerie de DEXIA, arrivé à échéance le 07 janvier 2011. Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour renouveler la ligne de trésorerie auprès de DEXIA et autorise Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à cet engagement. Caractéristiques : montant : 50 000 euros ; durée : 1 an maximum à compter du 07 janvier 2011; taux d'intérêt : EONIA + marge de 1,01 % ; paiement des intérêts : chaque trimestre civil par débit d'office ; frais de dossier : néant ; commission d'engagement : 0,20 %.

### **CRÉATION D'UN POSTE DE CANTINIÈRE**

Le conseil municipal décide de créer un poste de cantinière, emploi permanent à temps non complet à raison de 20 heures pas semaine à compter du 7 février 2011. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget, chapitre 012. Les candidats devront justifier d'un CAP cuisine et d'une expérience professionnelle d'au moins un an.

### **PARTICIPATIONS SCOLAIRES**

Le conseil municipal donne son accord pour verser les participations suivantes correspondant à la scolarité d'enfants de la commune sur des structures spécialisées :

- 70 Euros à l'école du Centre de Luçon
- 368,33 Euros à une classe spécialisée à La Rochelle

### **DIVERS TARIFS COMMUNAUX** : SALLE DES FETES, CIMETIÈRE, COMMUNAL, PHOTOCOPIES

Voir le bulletin municipal annuel édité en décembre 2010.

## INFOS UTILES

### Mairie

Tous les matins  
9 h - 12 h 30  
Fermé le mercredi  
Samedi matin 9 h - 12 h  
Fermé le 1er samedi du mois

Tél. 02 51 52 55 04

Fax 02 51 52 51 27

Adresse mail :

Mairie.vouille-les-marais@wanadoo.fr

Site internet :

www.vouille-les-marais.com

### Bibliothèque :

Lundi : 17 h 30 à 19 h  
Mercredi : 11 h à 12 h  
14 h 30 à 17 h

30

Vendredi : 16 h 30 à 18 h

Adresse mail :

paradisdeslivres@orange.fr

Tél. 02 51 51 53 78

### A.D.M.R.

Centre de Soins

Tél. 02 51 56 71 38

Aides ménagères et travailleuses familiales

Tél. 02 51 56 79 77

### ASSISTANTE SOCIALE

Mme BOULEAU

Permanence Mairie de Chaillé les Marais

PROCHAINE REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 15 FEVRIER

**APPEL :  
LES SAPEURS POMPIERS  
RECRUTENT**



Jeunes d'au moins 14 ans , si vous êtes intéressés par cette activité qui peut à terme vous offrir un métier, sachez qu'il y a une école de jeunes sapeurs pompiers sur le canton. Vous pouvez vous renseigner dans un premier temps auprès de la mairie ou de Benoît Charpentier au 06.72.66.93.09.

Reconnaissance  
de l'état de catastrophe naturelle  
suite à la sécheresse 2009

L'arrêté du Ministère de l'Intérieur du 13 décembre 2010 est affiché en mairie et porte à notre connaissance que la commune n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle suite à la sécheresse 2009.

**L'ASSEMBLEE GENERALE  
DU RESTAURANT SCOLAIRE**

AURA LIEU

LE MARDI 22 FEVRIER  
A 20 H 30  
A LA SALLE DES FETES



**LE COMITE DES FETES**

*Voici les nouveaux membres du bureau :*

**Président :** Daniel ANGIBAUD

**Secrétaire :** Georges GUYOT

**Trésorière :** Yveline PHELIPEAU

**Membres :** Gérard VACHE, Françoise ANGIBAUD

**LE PIQUE-NIQUE ANNUEL AURA LIEU LE 19 JUIN 2011**

**CHEQUES TAXI 2011**

**Bénéficiaires :**

personnes âgées de 70 ans et +

**Revenu fiscal 2009 :**

720 euros/mois pour une personne  
seule

1260 euros/mois pour un couple

Un carnet de 10 chèques de 10 Euros /  
par an et par personne

S'adresser à la mairie



**Tournée annuelle de conservation cadastrale**

Mr JOUET L, géomètre du cadastre  
sera présent sur la commune  
**le jeudi 3 février à 9 heures**  
pour procéder aux mises à jour annuelles  
de la documentation cadastrale et du plan cadastral.

Il sera amené à se déplacer sur la commune et à prendre contact avec les administrés.